

Procès-verbal de la séance du CC du 3 décembre 2020 à la salle de gymnastique de Belmont, 20h15

Présidence : M. Olivier Guignard

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 8 septembre 2020

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale et M. Témerson Montagner, adjoint chef des finances et responsable de la bourse communale. Pour la presse, le président relève la présence de M. Cramatte pour le Courrier d'Oron.

Sur ordre de ce jour de la préfecture, le public n'est pas autorisé à assister à la séance pour cause de pandémie. Le président remercie par avance la population de sa compréhension face à cette mesure exceptionnelle.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 43 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères H. Grossenbacher, C. Gygi, F. Le Tadic, S. Manné, P. Salathé, D. Zamaros et A. Zoia ; MM. les Conseillers G. de Pierri, C. Dupertuis, R. Mettraux, E. Monsutti, C. Novelli et C. Stutz.

Personnes absentes : Mme L. Oglarios et MM. Gilles et Yves Favre.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Le président passe à l'Ordre du jour. Sans remarque, l'ordre du jour est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

Le PV de la séance du 8 septembre 2020 est mis en discussion. M. Bolay intervient pour remercier la Commission de gestion pour la qualité de son rapport.

Le PV du 8 septembre 2020 est accepté à la majorité, avec 9 abstentions.

2. Communication du Bureau du Conseil

Le président a participé le 10 septembre à l'AG de l'association Pully Paudex Belmont (PPB) à Pully.

Le 27 septembre, 5 objets étaient soumis aux votations fédérales. Le taux de participation à Belmont était de 67%.

Le 8 octobre se déroulait la présentation à la Grande salle par la Municipalité du Plan d'affectation communal (PAcom) aux membres du Conseil communal. Présentation complète et de qualité suivie par une trentaine de conseillers.

Le 24 novembre, le président a participé à la séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) relative au budget 2021 qui a eu lieu à la Grande salle de Belmont.

Le 29 novembre, le taux de participation à Belmont était de 55% pour la votation fédérale sur deux initiatives.

3. Communication de la Municipalité

La Syndique et les membres de la Municipalité font lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

4. Communications

Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

M. Gabella n'a pas de communication.

Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bartolacelli lit son rapport (annexé au PV).

Communications du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Mme Gygi, absente pour la séance, a indiqué qu'elle n'avait aucune communication.

5. Préavis N° 06/2020 – Budget 2021

Le président passe la parole à M. Bolay, rapporteur de la Commission des Finances pour la lecture du rapport.

M. Nicolet souhaite remercier les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget et de ses annexes, préavis clair et complet. Il salue le courage de présenter un budget déficitaire. Il se demandait si les chiffres 2020 présentés sont toujours une base réaliste pour la comparaison avec le budget 2021, mais les communications de la Municipalité y ont répondu partiellement. M. Favre avait indiqué que les chiffres à fin octobre montrent une tendance meilleure que celle prévue par le budget 2020. L'objectif de la Municipalité a toujours été d'être prudent au niveau budgétaire afin de pouvoir présenter des comptes légèrement supérieurs.

M. Michaud questionne sur les investissements au niveau du matériel informatique et frais du réseau d'électricité, avec des réserves pour 320'000 francs. Quels types de travaux sont prévus ? M. Favre répond qu'aucun investissement n'est prévu. Cette

réserve résulte des montants prévus dans le plan d'investissement depuis le début de la législature.

M. Favre précise qu'un préavis pour le lancement des travaux Burenos-Chaffeises est prévu au 2^e semestre 2021. En termes d'investissements, ils interviendront dès 2022.

M. Grossenbacher s'interroge sur la raison de la mise à disposition d'un appartement pour le Centre de vie infantine et demande si les Moussaillons vont s'agrandir. Mme Dupertuis explique qu'il s'agit d'une mise en conformité avec la loi sur l'accueil de jour que de disposer d'un espace de repos pour les éducateurs. C'est aussi la conséquence d'autres directives. Ainsi, un contrôle du service d'hygiène a eu lieu et il s'avère qu'il faut un 2^e lavabo pour la cuisine. L'appartement récupéré permet de répondre à plusieurs besoins sans avoir à faire des travaux.

Mme Rainotte relève que les traitements du personnel sont tous sur le poste administration. Pour les analyses des locations, cela devient difficile de comparer les revenus avec les coûts réels. M. Favre répond que la Municipalité a effectivement pris la décision de regrouper les coûts du personnel dans l'administration. Cela permet d'indiquer les besoins en personnel dans chaque service et dans chaque dicastère. Un tableau précis existe maintenant pour définir le personnel nécessaire l'année suivante, et déterminer le budget en conséquence. Au niveau des comptes, lorsque des personnes travaillent pour d'autres services, les coûts seront mis dans les comptes de transfert internes, dans les catégories 39 et 49.

En lien avec les affaires culturelles et loisirs, M. Bérard relève que les coûts d'exploitation du Centre sportif de Malley ont fortement augmenté, et qu'ils correspondent déjà aux chiffres prévisionnels de 2022, selon le préavis 06/2015, incluant les coûts d'exploitation de la partie piscine, qui ne sera pas ouverte l'année prochaine. La Commission des finances s'est penchée sur cette participation dans son rapport, mais il demande plus de précisions. M. Favre répond que la charge budgétée du Centre sportif de Malley, selon la convention signée en 2015 a effectivement fortement augmenté. La « bonne » nouvelle est que l'on a déjà atteint le plafond fixé dans la convention et que la participation maximale des communes aux charges d'exploitation de ce centre est atteinte. Une 2^e question de M. Bérard concerne l'importante diminution de la participation communale aux charges culturelles et loisirs pour connaître les éléments qui ne seront plus subventionnés en 2021. M. Favre répond que quatre institutions de Lausanne seront moins subventionnées pour réduire nos charges. Il s'agit de l'Opéra, du Théâtre, du Ballet Béjart et du Théâtre de Vidy. La participation passe de 10 francs à 5 francs par habitant.

M. Nicolet relève la forte augmentation des cotisations des assurances accidents et maladie. Il est indiqué dans le recueil des remarques que cela est dû à une sinistralité en hausse et souhaite savoir quelles mesures sont entreprises pour protéger les employés communaux. Mme Greiner indique que c'est majoritairement une augmentation des absences dues à de l'épuisement. C'est pour cette raison que de nouveaux postes ont été mis au budget afin de redoter certains services qui ont subi de l'absentéisme, après avoir fait une analyse de besoins des services. M. Favre indique que le montant est conséquent car toutes les charges de personnel ont été

regroupées, et que les assurances, en particulier perte de gain/maladie, regardent l'historique pour fixer les primes.

M. Mayor s'interroge sur les points « honoraires et frais d'études » qui apparaissent dans plusieurs postes du budget. M. Michelet explique que pour de nombreux travaux, des appels d'offres publics sont nécessaires et que le soutien de spécialistes et de sociétés externes permet de respecter toutes les règles très contraignantes lors de l'appel d'offres puis de l'attribution des travaux. Ces appuis permettent d'éviter des erreurs lors de ces processus.

M. Nicolet relève un transfert d'investissement pour diminuer le renouvellement de matériel informatique. Est-il judicieux de mettre au bilan du matériel informatique qui devient rapidement obsolète ? M. Favre explique qu'il a été décidé de passer au bilan l'acquisition du matériel qui est sensé durer plus d'une année. Pour les ordinateurs, la règle d'amortissement est fixée à 3 ans, selon une logique appliquée très fréquemment dans le privé et afin également de réduire le déficit du budget.

M. Nicolet revient sur le nettoyage du bâtiment administratif par une entreprise. Est-ce que le personnel communal qui s'occupait du nettoyage a changé d'affectation ? Mme Greiner explique qu'une concierge prendra sa retraite en début d'année et qu'une rocade est prévue dans l'affectation des bâtiments.

M. Nicolet demande ce qu'est le timbre amont. M. Michelet répond qu'il s'agit du droit de passage de l'énergie électrique de la centrale de production jusqu'à notre réseau, incluant les étapes de transport et de transformation de très haute tension jusqu'en basse tension. La notion de timbre amont comprend donc tous les frais calculés avant l'arrivée dans notre réseau.

M. Novak veut rendre le Conseil attentif sur la période difficile que l'on va vivre, avec une catastrophe économique qui s'annonce, donc moins d'entrées fiscales et des subventionnements qui vont exploser, pour les TL et les assurances sociales en particulier. Le déficit annoncé de 600'000 francs lui semble inquiétant. Il s'interroge sur le besoin d'engager 2 chefs au niveau du personnel. Il propose de refuser ce préavis et de ne pas mettre ces deux EPT au concours. Mme Greiner répond que le premier poste concerne le/la responsable RH qui doit être un/e professionnel/le pour traiter toute la problématique du personnel communal. Il y a eu beaucoup de fatigue et d'épuisement et il est important de mettre en place de nouvelles procédures et processus. Le service administratif est sous-doté en personnel pour une commune de notre taille. Le 2^e poste concerne un chef d'équipe, mais ce n'est pas un poste de cadre. M. Bolay rappelle que la commission des finances demandait depuis des années que l'on se contente du personnel engagé. Une cheffe du personnel avait été engagée ; elle est tombée malade puis est partie, n'a pas été remplacée, ce qui a provoqué un enchaînement de surcharges de travail, de fatigues et de nouvelles absences. On est arrivé à un point où l'on doit faire ces engagements. De plus, seulement 40% des dépenses sont sous notre contrôle. Vouloir refuser le budget et l'engagement de ces 2 personnes ne va pas changer grand-chose. Mme Rainotte pense qu'un tel déficit budgétisé est raisonnable et la situation de la commune n'est pas trop préoccupante par rapport à la situation économique que l'on connaît avec la

pandémie. M. Novak remercie pour la réponse et les interventions, renonce à déposer un amendement et indique qu'il acceptera le budget.

Sans autre question sur le budget, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Nomination de la Commission de Gestion 2021 pour examen de la gestion 2020

Le président passe la parole à Mme Rainotte. Elle indique que Mme Marina de Watteville ne souhaite pas se représenter après 12 années dans la commission. Elle la remercie pour toutes ces années, puis présente la candidature de M. Axel Boggio. Sans autre candidat, la commission suivante est élue par acclamation : Mme S. Rainotte, A. Boggio, A. Kalogeropoulos, F. Michaud et A. Roth.

7. Divers et propositions individuelles

Le président fait part du changement d'attitude de la population constatée entre ces 2 vagues du Covid. Afin de rappeler l'importance de la solidarité face à une crise qui dure, il propose à l'assemblée d'applaudir celles et ceux qui travaillent pour la santé de nos concitoyens.

Le président annonce ensuite qu'à la place du traditionnel repas de fin d'année, annulé pour des raisons sanitaires, un bon d'un montant de cinquante francs valable dans les restaurants de Belmont sera remis aux membres du Conseil.

M. Bolay indique que le CIB pourra présenter une liste de 60 candidats lors des élections communales de 2021.

M. Bolay s'inquiète sur la qualité de l'eau dans notre commune suite à l'émission ABE qui relevait la présence de résidus de chlorothalonil dans l'eau potable. M. Michelet répond que des contrôles sont effectués régulièrement et que les résultats des tests 2019 ont été publiés. Trois points de relevés sont utilisés au sein de la commune pour un envoi dans un laboratoire qui effectue des analyses biologiques, physico-chimiques et recherche des micropolluants. Des traces de chlorothalonil ont été relevées, mais inférieures au tiers de la dose admise par l'homme. De plus, si la commune de Lausanne constatait des problèmes, elle nous en informerait. La commune est peu exposée à ce risque, car nous n'exploitons pas de sources.

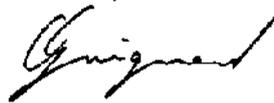
M. Grossenbacher a deux propositions. Il souhaite savoir s'il est possible de remettre des copeaux sous la tyrolienne des Bas-Monts pour permettre des activités familiales pendant la période boueuse. Au niveau de la route du Burenos, il a constaté que des camions qui dépassent le poids autorisé s'engagent sur la route car le panneau d'interdiction se trouve trop bas et les camions ne peuvent alors plus faire demi-tour. Il demande d'étudier la possibilité de mettre des panneaux d'avertissement plus tôt, par exemple au niveau du carrefour de la route des Monts-de-Lavaux. Mme Greiner prend note de ces deux points.

M. Mayor s'inquiète de l'approvisionnement en eau pour la commune, en particulier des lieux de captage avec zone de protection. De plus les STEP s n'arrivent pas à traiter tous les résidus de médicaments ; il reste des molécules actives, dont les antibiotiques, qui sont rejetées dans le lac. Il faudra moderniser ces STEP s. Serait-il envisageable de fixer de nouvelles taxes pour financer la modernisation de ces installations ? Il s'agit de protéger les personnes fragiles. De plus, les nouvelles installations seront gourmandes en électricité pour le fonctionnement. M. Michelet confirme que la mise en conformité des STEPS coûtera des centaines millions de francs. Le traitement des micropolluants est un problème extrêmement pointu car on ne peut pas traiter tous les micropolluants. La station de Vidy sera un pilote pour certains types de traitements. La station de St-Sulpice servira de test pour des technologies d'épuration des eaux reprises du lac. Il n'y a pas de solution magique. Outre les médicaments, ce sont les produits cosmétiques qui sont la principale origine des polluants. La STEP de Pully sera modernisée, y compris dans le traitement des micropolluants, avec un objectif à 2029-2030 pour être opérationnelle. Les coûts de ces travaux reviendront sous forme de subventions lorsque les travaux seront réalisés car une taxe de 9 francs par habitant et par année est actuellement perçue tant que la station n'est pas aux normes. Pour les zones de protection, M. Michelet explique qu'elles sont gérées par le Canton et très fortement contrôlées. Il rappelle également que des journées de collecte des déchets spéciaux sont organisées à Pully, ouvertes pour les habitants de Paudex et Belmont, et que de nombreux médicaments et autres déchets sont récupérés.

Il est 22h28 lorsque le président clôt la séance du 3 décembre 2020.

Pour le Bureau du Conseil communal

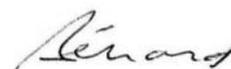
le président



Olivier Guignard



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Délégué Municipal de la CCAR au conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Présentation du budget 2021

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai participé le 24 novembre 2020 à 18h30 à Belmont, en tant que délégué Municipal au sein du conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois », à la présentation du budget 2021.

Il s'agit du dixième budget présenté à l'ASEL qui se chiffre à CHF 11'352'787.10. Il est en hausse par rapport au budget 2020 (+ 0.9%) et surtout par rapport aux comptes de 2019 (+ 3.7%). Cette augmentation, en dessous de l'augmentation annuelle moyenne de ces dernières années, montre que les dépenses sont maîtrisées.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Charges de personnel
- Achats de véhicules
- Attributions à des fonds et financements spéciaux

Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel sont en progression de 1.5% par rapport au budget 2020 et de 3.9% par rapport aux comptes de l'année 2019.

L'effectif du personnel inclus dans le budget 2021 augmente de l'équivalent de 0.40 ETP afin de se situer à 61.90 ETP. Cette progression s'explique de la manière suivante :

Police secours	- 1.00 ETP
Police de proximité	+ 1.50 ETP
Services généraux administratifs	- 0.10 ETP
Progression de l'effectif	+ 0.40 ETP

Les autres écarts constatés par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019 proviennent essentiellement des augmentations statutaires.

Augmentation des achats de véhicules

Renouvellement d'un véhicule d'intervention ainsi que d'un scooter, et acquisition de deux vélos électrique pour la police de proximité.



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Augmentation des attributions aux fonds et financements spéciaux

Les montants prévus dans ce compte concernent une nouvelle attribution concernant le fonds de renouvellement informatique, ainsi qu'une attribution au fonds de renouvellement technique, en prévision du remplacement de l'appareil radar.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2020, augmente en moyenne de 1.3%, cela représente pour Belmont-sur-Lausanne un écart de 0.4% (budget 2020 : CHF 538'359.00/budget 2021 : CHF 540'320.00).

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2019, augmente de 14.5%, soit pour la commune de Belmont-sur-Lausanne cela représente un écart 10.4% (comptes 2019 : CHF 489'348.35/budget 2021 : CHF 540'320.00).

La moindre augmentation de la participation des communes de Belmont-sur-Lausanne (10.4%) et de Savigny (10.6%) s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Ainsi, le budget 2021 qui a été proposé est en augmentation par rapport à celui de l'année 2020 (+ 0.9%). Cette progression que l'on peut qualifier de raisonnable est la résultante des augmentations statutaires, de l'augmentation de l'effectif du personnel ainsi que de l'acquisition de plusieurs véhicules.

Le Conseil intercommunal a validé le budget 2021 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois » à l'unanimité.

Mesdames, Messieurs, les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 3 décembre 2020


Jean-Charles Bartolacelli, délégué municipal de la CCAR au conseil intercommunal